

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1499)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE461

présenté par
Mme Linkenheld, rapporteure

ARTICLE 56

A l'alinéa 10, substituer à la référence :

« 4 »

la référence :

« 2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.